

Compte rendu sommaire Réunion du Conseil Communautaire Séance du 09 avril 2019 à 18h30

Date de convocation **02/04/2019**

Nombre de Membres :

En exercice : 53
Présents : 31
Ayant donné procuration : 15

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le NEUF du mois d'AVRIL, à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

Annéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN et M. DALLA-FAVERA

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : Mme THOMAS

Marange-Silvange : M. MULLER, M. MEOCCI et Mme GREFF

Montois la Montagne : Mme HUJDA et M. RACHIELE

Moyeuve-Grande : M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mme CISAMOLO, M. ROVIERO et M. LACAVA

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : -

Rombas : M. FOURNIER, M. RISSER, Mme MACAIGNE, M. SAUDRY, Mme BENCI et M. VILLA

Roncourt : M. FICHTER

Rosselange : M. MATELIC, Mme SEEMANN et M. SCHONS

Sainte Marie Aux Chênes : M. WATRIN, Mme FRANIA et M. CAYRÉ

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI

Membres absents ayant donné procuration :

M. MITIDIERI à M. MUNIER

Mme GIULIANO à Mme CALCARI-JEAN

M. WROBEL à M. FAVIER

M. BOLTZ à M. MATELIC

M. ZELLER à Mme THOMAS

Mme TOUSSAINT à Mme GREFF

M. CANTELE à Mme HUJDA

Mme BARTOLETTI à Mme CONTESE

M. HENRY à M. SCHWEIZER

M. PELIZZARI à M. FAVIER

Mme DAMILOT à M. FOURNIER

Mme WAGNER à M. RISSER

M. NOBILE à M. SAUDRY

M. HALTER à M. FICHTER

Mme DURIVAL à M. CORRADI

Absents excusés : Mme ARNOULD-RIVATO et M. DI EGIDIO.

Absents : Mme LOMBARDI, M. DIEUDONNE, M. GENTILE, M. PIERRE et M. KOSCIUSKO.

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du Budget Principal.
- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe « RAMONVILLE ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe « PAC CHAMPELLE ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe « GESTION LOCATIVE ».
- APPROUVE le Compte Administratif 2018 du budget annexe « EAU ».

- en section de fonctionnement : 6 971 544,09 €
- en section d'investissement : 3 008 937,78 €
- et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
 - ADOPTE le Budget Annexe « Gestion Locative » 2019, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

en section de fonctionnement :	164.947,14 €
en section d'investissement : dépenses :	46.206,02 €
recettes :	488.414,28 €
 - et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
 - ADOPTE le Budget Annexe « GEMAPI » 2019, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses :

en section de fonctionnement :	674 075,00 €
en section d'investissement :	686 829,57 €
 - et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
 - ADOPTE le Budget Annexe « BEREGOVOY » 2019, qui s'équilibre comme suit en recettes et en dépenses,

en section de fonctionnement :	0,00 €
en section d'investissement :	0,00 €
 - et DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement.
 - FIXE le taux de chacune des taxes comme suit :

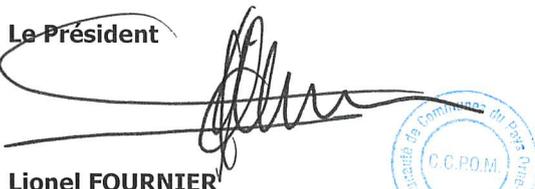
- Taxe d'Habitation :	1,87 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :	1,98 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti :	5,24 %
 - FIXE le taux 2019 de la Cotisation Foncière des Entreprises à 22,84 %.
 - FIXE le taux 2019 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,11 %.
 - FIXE le montant de l'enveloppe annuelle des frais de représentation du Président à 1 500 € (article 6536).
 - DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative aux subventions versées dans le cadre du dispositif d'aide au surcoût foncier.
 - DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la réalisation d'une nouvelle structure multi-accueil, conformément au tableau récapitulatif annexé.
 - DECIDE de modifier l'autorisation de programme relative à la construction d'une Maison de Services au public, conformément au tableau récapitulatif annexé.
 - APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme relative aux travaux d'implantation de conteneurs enterrés, pour un montant définitif de 1 927 617,94 €.
 - DÉCLARE les titres de recettes d'un montant de 8 168,46 €, dus par la société SAS ECO BIO SOLUTIONS, irrécouvrables,
 - Et ADMET ces titres en non-valeur.
 - DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) : Monsieur Marc LEGRAND.

- PREND ACTE des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- PREND ACTE des décisions adoptées par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait à Rombas, le 15 avril 2019

Le Président



Lionel FOURNIER

